

Brest, le 31 mars 2025

Attestation concernant le dispositif de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux (LCB) et de Financement du Terrorisme (FT) du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa a établi un ensemble complet de politiques et de procédures qu'il met en oeuvre afin d'assurer la conformité de la Banque avec le cadre légal et réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCB) et le financement du terrorisme (FT) et, de fait, éviter que la Banque ne soit utilisée pour des opérations illégales.

Présentation générale

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe CMA) est un groupe de bancassurance mutualiste, de droit français, dont le siège est situé à Brest, en France.

Au sein du Groupe, le Crédit Mutuel Arkéa (CMA - la « Banque ») est un établissement de crédit assujéti, agréé et supervisé par l'ACPR (l'Autorité De Contrôle Prudentiel et de Résolution), régulé par l'AMF (Association des Marchés Financiers) et sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne.

Le Groupe est pleinement engagé pour assurer le respect des mesures de sanctions économiques, financières et de gels des avoirs, la prévention du blanchiment d'argent, de la corruption et de l'évasion fiscale ainsi que la lutte contre le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Le Groupe dispose de moyens techniques et humains ainsi que d'une politique de LCB-FT qui s'applique à l'ensemble des filiales. Chaque entité établit ensuite ses propres procédures opérationnelles dans le respect des orientations générales de la politique Groupe, sans préjudice d'une réglementation locale plus exigeante.

Le dispositif du Crédit Mutuel Arkéa en matière de LCB-FT

Le Groupe dispose d'un dispositif de conformité solide, basé sur une approche par les risques, conçu pour assurer le respect des lois et règlements en matière de LCB-FT dans

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.arkea.com

les différents pays (France et Belgique) où le Groupe opère. L'ensemble du dispositif est pleinement adapté à la structure et aux activités du Groupe : il consiste en des politiques, procédures, process, formations, contrôles formalisés ainsi que des reportings internes d'information de la Gouvernance du Groupe Arkéa et de reportings réglementaires à l'attention des autorités de tutelle.

Des moyens importants et un nombre significatif de collaborateurs sont dédiés à la LCB-FT, dans le cadre notamment d'une Direction intégrant tant la Conformité que le Contrôle Permanent en charge de l'élaboration d'un dispositif complet de prévention du risque de BC-FT, validé par la Direction Générale et dûment mis en œuvre. Noter que le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent est directement rattaché au Directeur général délégué : il informe par ailleurs régulièrement les organes de direction et de surveillance (Comité exécutif, Conseil d'administration) et leurs émanations de l'évolution du dispositif et des actions engagées.

Le dispositif en matière de LCB-FT est mis à jour au fil de l'eau afin de se conformer au cadre réglementaire existant (y compris les lignes directrices, les recommandations et les avis des organismes internationaux, européens et nationaux). Le Groupe prend notamment en compte :

- Les 4^{ème} et 5^{ème} directives européennes en vigueur en matière de LCB-FT et à leur transposition dans les lois et règlements français, dans l'attente de la pleine application du nouveau paquet anti-blanchiment "AML VI" de l'Union Européenne,
- Les lois et règlements français et leurs modifications ultérieures promulguées pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération,
- Les normes et contrôles du GAFI (dont la France est l'un des membres fondateurs),
- Les différentes lignes directrices régulièrement publiées par les régulateurs européens et français (ABE et ACPR/AMF).

Au global, le dispositif comprend notamment :

- une approche approfondie et actualisée de connaissance du client (KYC), en fonction d'une approche par les risques,
- des mesures d'identification et de vérification renforcées pour les clients et les situations à haut risque, dont les personnes politiquement exposées (PPE),
- le filtrage des bases clients (deux fois par jour) et des transactions (en temps réel) via un outil commun à toutes les entités du Groupe,
- une politique en matière de respect des sanctions, avec notamment une analyse renforcée des paiements en provenance ou à destination de certains pays et territoires à haut risque de BC-FT,

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.arkea.com

- des systèmes et des process permettant de transmettre en interne les doutes et soupçons auprès des experts LCB-FT habilités à les signaler, le cas échéant, aux autorités compétentes,
- un dispositif de formation des collaborateurs,
- le contrôle permanent et périodique du dispositif en matière de LCB-FT,
- un dispositif de reportings LCB-FT internes à l'attention de dirigeants effectifs, des organes de surveillance du Groupe, afin de permettre à ces derniers de prendre les mesures correctrices nécessaires pour assurer l'efficacité du dispositif de LCB-FT, tant au niveau du Groupe que des entités assujetties le composant, complété d'un dispositif de reportings réglementaires à l'attention des autorités de tutelle.

S'appliquant à tous les collaborateurs, le dispositif est en constant renforcement au regard des évolutions réglementaires ainsi que de l'évaluation des risques.

Focus sur le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle

Le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un dispositif de connaissance de sa clientèle ("Know Your Customer" - KYC) visant à identifier et confirmer l'identité de ses clients. Chaque client se voit établir un profil de risque de BC-FT en fonction d'une combinaison de facteurs de risques pertinents (liés aux caractéristiques du client, aux produits et services, à la relation et aux canaux de transaction, aux pays impliqués dans la relation et les transactions).

Le KYC du client, y compris de ses bénéficiaires effectifs, de ses actionnaires, et de ses mandataires le cas échéant, est réalisé avant l'entrée en relation d'affaires et mis à jour tout au long de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation, en complément de l'identification et de la vérification d'identité, sont recueillis et analysés les éléments d'information nécessaires à la connaissance du client, de l'objet et de la nature de la relation d'affaires.

Une vigilance constante est par ailleurs exercée, afin de conserver une connaissance appropriée et actualisée des relations clients. Le KYC est mis à jour selon une fréquence d'actualisation qui dépend du niveau de risque attribué au client.

Le Crédit Mutuel Arkéa est également légalement tenu de conserver pendant au moins cinq ans les documents relatifs aux dossiers des clients à compter de la clôture de la relation, et les documents relatifs à une transaction à compter de sa date d'exécution.

Focus sur les mesures de vigilances renforcées

Conformément la réglementation, les situations à risque élevé de BC-FT doivent conduire la Banque à appliquer des mesures de vigilances complémentaires et/ou renforcées, par

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.arkea.com

exemple :

- les règles d'actualisation du Groupe prévoient une revue annuelle du KYC des clients à haut risque,
- des justificatifs et informations complémentaires de connaissance client sont à recueillir,
- des contrôles adaptés sont mis en place, de manière automatique ou manuelle, à l'entrée en relation et en cours de relation en cas de situation à haut risque de BC-FT,
- une surveillance renforcée de la relation d'affaires doit être mise en œuvre en augmentant notamment le nombre et la fréquence des contrôles réalisés ou en adaptant les critères et seuils en fonction desquels les opérations doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Les activités à haut risque comprennent notamment :

- les clients répondant à la définition des personnes politiquement exposées ("PPE"), ainsi que leur famille et leurs proches associés, le cas échéant ;
- les pays et territoires à haut risque "PTHR" (par exemple, soumis à surveillance renforcée du GAFI, listés par l'UE comme présentant des carences stratégiques) ou encore pays faisant l'objet d'un embargo.

Toute entrée en relation en lien avec une PPE ou un PTHR doit, après avis de la Direction de la Conformité, être approuvée par la Direction générale.

Par ailleurs, différents services et types de clients sont considérés comme présentant un risque très élevé et sont de fait interdits par la Banque. Les règles d'exclusion portent par exemple sur :

- Les comptes anonymes,
- Les shell banks,
- Les personnes sous sanctions et mesures de gel des avoirs,
- Les personnes présentant un défaut d'identification ou de vérification de l'identité et/ou présentant un doute sur la nature de la relation,
- Les personnes pour lesquelles il existe un doute en matière d'honorabilité,
- Les activités illégales (ex : substances illicites),
- Toute transaction impliquant certains pays risqués et/ou soumis à un embargo,
- Toute transaction impliquant certains établissements bancaires indésirables.

Focus sur les sanctions internationales

L'ensemble des entités du Groupe se doit de respecter les sanctions prises par les Etats dans lesquels elles sont implantées ou interviennent.

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.arkea.com

Pour toute relation, avant l'ouverture du compte puis de manière continue, le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'un dispositif pour lui permettre de mettre en œuvre les mesures de sanctions économiques et financières et les mesures immédiates de gel des avoirs qui s'imposent à elle, et d'appliquer, dans cette situation, les mesures de vigilance adaptées.

La Banque prend en compte, entre autres, les listes de sanctions de l'Union Européenne, de la France, des Nations Unies : son dispositif de filtrage automatisé lui permet d'effectuer un contrôle des sanctions des clients, de leurs bénéficiaires effectifs, et de leurs mandataires le cas échéant, et de vérifier, avant l'exécution de toute transaction, qu'aucune contrepartie n'est en violation d'un régime de sanctions ou ne figure sur une liste de terroristes connus ou présumés.

Lorsqu'une situation susceptible de relever d'un embargo a été détectée à la suite d'un contrôle, ou à la réception d'une alerte émise par les dispositifs de surveillance, un examen renforcé est mis en œuvre en vue de décider des mesures à prendre.

Focus sur la déclaration de soupçon et la coopération avec les autorités

La Banque dispose d'un dispositif de surveillance de la relation d'affaires et d'un système automatisé de filtrage des transactions afin d'identifier tout comportement inhabituel, suspect ou incohérent avec l'activité attendue au regard de la connaissance du client. L'ensemble des alertes générées par ce dispositif fait l'objet d'un suivi et d'une analyse afin d'en comprendre la logique économique et d'en vérifier la licéité. Lorsqu'un doute persiste à l'issue de cette analyse, ou lorsque la situation présente d'emblée un important niveau de risque de BC-FT, le dossier doit être escaladé pour faire l'objet d'un examen renforcé de la part d'un Expert en matière de LCB-FT et éventuellement d'une déclaration de soupçon.

Conformément aux lois et réglementations applicables, y compris les lois sur la protection de la vie privée et des données, le Crédit Mutuel Arkéa coopère pleinement avec les autorités gouvernementales et les autorités chargées de l'application de la loi et signale à la Cellule de Renseignement Financier française, TRACFIN, tout soupçon de BC-FT.

Formation

Dans le cadre de sa politique de formation, et conformément à la réglementation en vigueur, chaque entité du Groupe est responsable de dispenser à l'ensemble de ses collaborateurs une formation initiale et continue adéquate.

Le Crédit Mutuel Arkéa a formalisé et mis en œuvre des process adaptés pour former ses personnels à différentes thématiques autour de la Sécurité Financière, et les sensibiliser à

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.arkea.com

la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, l'évasion fiscale, et le financement de la prolifération.

Les mesures de formation s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs exposés aux risques en fonction de leur niveau d'exposition ainsi qu'aux dirigeants effectifs et aux membres de l'organe de surveillance.

Le plan de formation définit pour chaque population, les modalités de la formation initiale et continue à leur dispenser (périmètre, fréquence des sessions, type de support et modalités de déroulement des sessions (e-learning, réunion plénière, ...)) afin de garantir l'adaptation et le développement de leurs compétences en la matière et de contribuer ainsi à sécuriser encore davantage le dispositif.

Filtrage de tous les collaborateurs impliqués dans des fonctions de LCB-FT

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'un dispositif de filtrage des personnels qui participent à la mise en œuvre des obligations de LCB-FT. Des diligences appropriées et des contrôles sur les listes de sanctions nationales ou européennes sont opérés sur toute personne se trouvant à un stade avancé de recrutement pour rejoindre l'entreprise à un poste impliquant des fonctions liées à la LCB-FT.

Audit du dispositif

Les équipes d'audit interne de la Banque effectuent régulièrement des audits de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Les constatations relatives à la LCB-FT identifiées lors des missions sont communiquées à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, à la Direction générale, au Conseil d'administration et, le cas échéant, à l'autorité de régulation.

Pour en savoir plus sur le dispositif LCB-FT du Crédit Mutuel Arkéa, veuillez consulter le site Internet institutionnel www.cm-arkea.com.

2025-03-31

Guillaume HARDY

Crédit Mutuel Arkéa Head of Compliance

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.arkea.com